

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N^o 2022-02

AVIS PUBLIC est, par la présente donné par la soussignée Nicole Domingue, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, que le conseil de ladite Municipalité a adopté, lors de sa séance extraordinaire du mardi 1^{er} février 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2022-02 : RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 ET POUR FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Cécile-de-Whitton ce deuxième jour du mois de février deux mille vingt-deux.

Nicole Domingue
Directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/secrétaire-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9 h 00 et 16 h 00, le deuxième jour du mois de février 2022, à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal et babillard municipal (village).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce deuxième jour du mois de février deux mille vingt-deux.

Directrice générale/secrétaire-trésorière